

Commission Mouche bourgogne Franche conté

13 Rue charles Dullin 21240 Talant tel : 03 80 56 19 12 port : 0663 754 064

e-mail: pechemouchebourgogne@wanadoo.fr

Talant le 17 octobre 2020

Coupe de France des clubs Sélectif 2020

Dimanche 15 novembre 2020

Réservoir « les vachottes » Arc sur tille (cote d'or 21)

- règlement FFPS Mouche réservoir

- Droit de pêche et repas compris dans le prix de l'inscription
- club organisateur GPS Dijon cote d'or (21)

- l'inscription se fera obligatoirement par équipe de trois pêcheurs, pêcheurs/ contrôleurs tournant donner un nom humoristique à votre équipe.

-Frais d'engagements , à régler en totalité à l'inscription par un chèque club

(Libellé à l'ordre de comité bourgogne des pêcheurs Sportifs commission mouche)

- montant de l'inscription senior individuelle : 15 € pêche 15 € 1 repas 15 € = 45 €
- montant de l'inscription junior individuelle : 10 € pêche 10 € 1 repas 15 € = 35 €

La convocation officielle vous sera envoyée par le club organisateur
Une semaine avant l'épreuve

Inscription à retourner impérativement avant le 8 novembre 2020
Au siège de la commission mouche Bourgogne Franche comté
13 rue charles Dullin 21240 talant

Fiche d'inscription

Coupe de France des clubs

Sélectif 2020

Par équipe de club

A retourner impérativement avant le 8 novembre 2020

Nom du club ou GPS :

Nom	Concurrent	Numéro de licence	AGE CAT S.J.F	Inscription	Droit de pêche	Repas
	Prénom			S 15 €/ J 10€	15 €/J 10 €	15 €

Nom de l'équipe :

Sous total []+ []

Engagement senior réservoir tout compris : 45 €

Engagement junior réservoir tout compris : 30 €

Accompagnateur désirant manger 15 € x=

+

TOTAL :

A retourner impérativement avant le 8 novembre 2020
Accompagné de votre chèque club à l'adresse la commission mouche Bourgogne
Franche comté libellé à l'ordre du comité bourgogne
13 rue Charles Dullin 21240 talant